



Censure d'une recherche universitaire par la DAP... Jusqu'où ira-t-elle dans l'excès de pouvoir ?

L'université de Lille vient de diffuser, dans le cadre d'une étude sur le vécu professionnel des CPIP, un questionnaire ANONYME et CONFIDENTIEL sur les expériences liées au métier de CPIP et leurs impacts sur le bien-être au travail.

Le sujet, tant sur le fond que sur ses objectifs, à savoir le développement d'actions concrètes dans le domaine du bien-être au travail (et donc de la prévention des risques psycho-sociaux), nous apparaît non seulement intéressant, mais nécessaire compte-tenu des difficultés liées au métier de CPIP : existences de violences externes, internes, déséquilibre entre le travail demandé et les moyens, charges de travail, stress, exposition au trauma vicariant, ...

Sitôt diffusé, le **SNEPAP-FSU** constate avec effarement que des consignes tombent sur les terrains « de ne pas répondre à ce questionnaire en raison d'une non validation de cette étude par la DAP ».

« Bien être au travail », « expériences du métier », sont-ils tabous dans l'administration pénitentiaire ? La DAP a-t-elle peur des retours que les agents en SPIP pourraient librement faire sur leurs conditions de travail ? Sur l'accompagnement de leurs hiérarchies face aux difficultés du métier ?

Pour le SNEPAP-FSU, cette réaction démesurée est contraire à la liberté académique. Elle est aussi le symptôme d'un management vertical, autoritaire et empreint d'excès de pouvoir de la part de l'administration !

Le **SNEPAP-FSU** soutient les recherches universitaires et s'insurge contre cette tentative de muselage des professionnels, face à une étude indépendante, respectueuse des cadres éthiques et déontologiques en vigueur, menée par un chercheur travaillant par ailleurs régulièrement avec l'administration pénitentiaire et l'ENAP.

Le **SNEPAP-FSU** rappelle que les personnels des SPIP sont libres de participer à cette étude, sans devoir en rendre compte à leur hiérarchie.

Le **SNEPAP-FSU** invite les agents qui le souhaitent à y répondre, car cela permettra d'évaluer les risques psycho-sociaux des CPIP et de dégager des pistes pour améliorer leurs conditions de travail.

Pour y participer : <https://educ.sphinxonline.net/surveyserver/s/ccHoNSTBDd>